

POLITIQUE RGPD RESPECTÉE PAR L'ANCIM



Le Règlement Général de Protection des Données (RGPD) est un texte réglementaire européen qui encadre le traitement des données de manière égalitaire sur tout le territoire de l'Union européenne (UE). Il est entré en application le 25 mai 2018.

Le RGPD s'inscrit dans la continuité de la loi française « *Informatique et Libertés* » de 1978, modifiée par la loi du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, établissant des règles sur la collecte et l'utilisation des données sur le territoire français.

Il a été conçu autour de trois objectifs :

- 1/ *Renforcer les droits des personnes.*
- 2/ *Responsabiliser les acteurs traitant des données.*
- 3/ *Crédibiliser la régulation grâce à une coopération renforcée entre les autorités de protection des données.*

Le RGPD s'adresse à toute structure privée ou publique effectuant de la collecte et/ou du traitement de données, et ce quel que soit son secteur d'activité et sa taille. Ce règlement s'applique à tous les organismes établis sur le territoire de l'Union Européenne, mais aussi à tout organisme implanté hors de l'UE mais dont l'activité cible directement des résidents européens.

À noter que le RGPD concerne également les sous-traitants et partenaires qui traiteraient ou collecteraient des données personnelles pour le compte d'une autre entité.

Le fonctionnement des activités de formation de l'Ancim nécessite – en l'occurrence – de collecter des données personnelles auprès de ses membres adhérents, congressistes ou exposants. Soucieuse de respecter et de sécuriser la protection des personnes, l'association ne collecte que les données vraiment nécessaires pour mener à bien ses missions.



A ce titre, l'Ancim tient à jour un registre des données « sensibles » collectées sur lequel la durée de conservation y est inscrite au regard des raisons pour lesquelles les données sont collectées.

Notre référent RGPD a pour mission de veiller au strict respect des dispositions réglementaires lors des actions de formation de l'association – entre autres – et reste le point de contact prioritaire pour mettre en œuvre l'exercice des droits des personnes concernées par les traitements (*adhérents, membres du CA, congressistes et intervenants*).

Le Référent RGPD de l'Ancim, **Me Karine WACH** : *Secrétaire-Adjointe de l'association*, est joignable via : administration@ancim.fr